



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

SAINT-LUDGER, LE 12 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 12 novembre 2019 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-11-344

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 12 novembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 8, 21 et 30 octobre 2019
5. Bibliothèque municipale :
 - 5.1 Statistiques d'utilisation
 - 5.2 Budget 2020
6. Colude :
 - 6.1 Rapport annuel
 - 6.2 Demande d'aide financière
7. Activités de fonctionnement au 8 novembre 2019 :
 - 7.1 Dépôt
 - 7.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
8. Comptes payés et à payer au 8 novembre 2019`
 - 8.1 Centre du Camion (Beauce) Inc. – Factures # 343599, 343898 et 343701
 - 8.2 Le Pro du CB Inc. – Facture # 53340
 - 8.3 Protection Mega Plus Inc. – Facture # 736
 - 8.4 R Paré Excavation – Facture # 30673
 - 8.5 Adoption
9. Conseil municipal :
 - 9.1 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
 - 9.2 Préparation du budget – Collecte des informations
10. Administration :
 - 10.1 Liste des personnes endettées envers la Municipalité
 - 10.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil – Adoption
 - 10.3 Dépôt des états comparatifs
 - 10.4 Manuel de l'employé

- 10.5 Règlements harmonisés – Règlement sur le colportage et le commerce temporaire
- 10.6 La Croix-Rouge – Renouvellement de l’entente de services aux sinistrés
- 10.7 Cobaric – Renouvellement du membership
- 10.8 Borne électrique – Renouvellement de l’entente de service de gestion globale
- 10.9 Écho de Frontenac – Cahier spécial pour vœux des Fêtes
- 11. Voirie :
 - 11.1 Journalier/opérateur camion déneigement – Embauche
 - 11.2 TECQ 2019-2022 – Acceptation de la nouvelle programmation
 - 11.3 Carburants 2020 – Demande de soumissions
 - 11.4 Déneigement trottoir et escaliers – Embauche
 - 11.5 Parc industriel – Interdiction de stationner
- 12. Eau potable :
 - 12.1 Achat d’une génératrice
 - 12.2 Puits municipal – Zone de non-fertilisation
- 13. Eaux usées – Conduites d’arrivée et départ du poste de pompage principal
- 14. Service incendie – Vente de l’unité d’urgence
- 15. IBE :
 - 15.1 Sommaire des permis et certificats
 - 15.2 Rapport annuel
 - 15.3 Adhésion COMBEQ
- 16. Cueillette des plastiques agricoles – Bacs noirs
- 17. Urbanisme :
 - 17.1 Règlement de zonage – Création d’une nouvelle zone récréative et modification de la superficie minimale des bâtiments principaux en zone REC-1 :
 - 17.1.1 Règlement n° 2019-227 (Règl. de zonage) – Adoption
 - 17.2 Rénovation cadastrale – Cession d’anciens chemins municipaux
- 18. OTJ :
 - 18.1 Contrat de gestion parasitaire
 - 18.2 Patinoire – Surveillance et entretien
 - 18.3 Achat de réservoirs à l’huile
 - 18.4 Installation du service internet
- 19. FQM – Déclaration pour l’inclusion et l’ouverture à la diversité
- 20. Énergie du Granit Inc. – Profits records pour les municipalités partenaires
- 21. Demandes d’aide financière :
 - 21.1 Club de l’Âge d’Or – Souper annuel du 23 novembre 2019
 - 21.2 Intro-Travail – Cours de cuisine québécoise aux nouveaux arrivants
- 22. Concours de décorations de Noël
- 23. Club Chasse et Pêche – Matières résiduelles
- 24. Varia
- 25. Dépôt de documents pour information
- 26. Répertoire du courrier reçu au 8 novembre 2019
- 27. Période de questions de l’assistance.
- 28. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l’assistance.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8, 21 ET 30 OCTOBRE 2019

Résolution 2019-11-345

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2019-11-346

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2019-11-347

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

5.1 Statistiques d'utilisation

Madame Jacinthe Rocheleau, responsable de la Bibliothèque municipale, vient présenter les statistiques et invite le Conseil à réfléchir sur certains projets. Elle énonce les projets pour l'année 2020.

Monsieur le maire remercie madame Rocheleau ainsi que son équipe pour leur excellent travail.

5.2 Budget 2020

Le budget pour la prochaine année pour la Bibliothèque municipale est déposé au Conseil. Ce dossier sera étudié lors de la préparation du budget 2020.

6. COLUDE :

6.1 Rapport annuel

Madame Carole Duplessis, présidente de la Corporation Ludgéroise de Développement, fait la lecture du rapport annuel des activités réalisées en 2018 et des projets prévus pour 2019.

Le conseiller Denis Poulin explique ce que la Colude aimerait faire concernant le projet habitation et ce qu'elle aimerait recevoir de la Municipalité.

Monsieur le maire remercie madame Duplessis ainsi que son équipe pour leur excellent travail.

6.2 Demande d'aide financière

Afin de pouvoir continuer leur plan de relance et réaliser certains projets, la présidente demande une aide financière de 12 000 \$ pour l'année 2020. Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2020.

7. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 8 NOVEMBRE 2019 :

7.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 8 novembre 2019 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

7.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 31 octobre 2019			
N° de poste	Description	débit	crédit
Administration générale			
02-110-00-331	Téléphone	100.00 \$ +	
02-110-00-454	Inscription session de formation		100.00 \$ -
02-130-00-339	Communications	100.00 \$ +	
02-130-00-671	Mat.riel informatique - maintenance, rep	500.00 \$ +	
02-130-00-321	Frais de poste		600.00 \$ -
Sécrutiré incendie			
02-220-00-525	Entretien et réparation - matériel(équip. Motorisés)	200.00 \$ +	
02-220-00-522	Entretien et réparation - bâtiment et terrains		200.00 \$ -
Voirie d'été			
02-320-00-640	Pièces et accessoires - voirie été	170.00 \$ +	
02-320-00-522	Entretien et réparation - Garage		170.00 \$ -
02-320-00-632	Propane - Garage	430.00 \$ +	
02-320-00-631	Carburant, huile, graisse, diesel		430.00 \$ -
02-320-12-526	Ent. et rép. - Inter 2003	1 690.00 \$ +	
02-320-16-526	Ent. Et rép. - Niveleuse John Deere 2014		1 690.00 \$ -
Voirie d'hiver			
02-330-00-640	Pièces et accessoires - Voirie hiver	1 600.00 \$ +	
02-330-16-526	Ent. et rép. - Niveleuse John Deere 2014		1 600.00 \$ -
Réseau de distribution de l'eau potable			
02-413-00-640	Pièces et accessoires - Aqueduc	410.00 \$ +	
02-413-00-522	Entretien / réparation - bâtiments / terrains		410.00 \$ -
Traitement des eaux usées			
02-414-00-331	Ligne téléphonique	200.00 \$ +	
02-414-00-526	Ent. Et rép. - Machineries, outillage et équipement		200.00 \$ -

Réseaux d'égouts

02-415-00-526	Ent. Et rép. - Machineries, outillage et équipement	325.00 \$ +	
02-415-00-640	Pièces et accessoires - réseau d'égout		325.00 \$ -

8. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 NOVEMBRE 2019

8.1 Centre du Camion (Beauce) Inc. – Factures # 343599, 343898 et 343701

Résolution 2019-11-348

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 1 140.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)* au poste budgétaire 02-320-12-526 *Ent. et rép. – Inter 2003 (n° 12)* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des factures # 343599, # 343898 et # 343701 du Centre du Camion (Beauce) Inc. pour un coût total de 1 083.41 \$, taxes en sus, pour la réparation de l'Inter 2003 ;

QUE ces factures soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-12-526 *Ent. et rép. – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.2 Le Pro du CB Inc. – Facture # 53340

Résolution 2019-11-349

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 1 200.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-220-00-442 *Incendie : Services rendus par d'autres municipalités* au poste budgétaire 03-310-11-725 *Service incendie - Communications* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 53340 du Pro du CB Inc. au coût de 1140.95 \$, taxes en sus, pour l'achat et la programmation d'un radio UHF Vertex mobile ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-11-725 *Service incendie - Communications*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Protection Mega Plus Inc. – Facture # 736

Résolution 2019-11-350

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 45.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-220-00-442 *Incendie : Services rendus par d'autres municipalités* au poste budgétaire 02-220-00-525 *Entretien et réparation – matériel (équip. motorisés)* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 736 de Protection Mega Plus Inc. au coût de 375.00 \$, taxes en sus, pour la vérification de capacité de pompage sur l'autopompe, sur la citerne et sur la pompe portative ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-220-00-525 *Entretien et réparation – matériel (équip. motorisés)*, 02-220-01-525 *Entretien et réparation – Camion pompe* et 02-220-02-525 *Entretien et réparation – Camion citerne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.4 R Paré Excavation – Facture # 30673

Résolution 2019-11-351

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture # 30673 de R Paré Excavation au coût de 742.50 \$, taxes en sus, pour la réfection du fossé sur la rue Bégin ;

QUE cette facture soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-515 *Location – matériel et véhicules*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.5 Adoption

Résolution 2019-11-352

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 164 850.08 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR OCTOBRE 2019

Élus municipaux	2 826.13 \$
Employés municipaux	14 597.64 \$
Pompiers volontaires	2 049.77 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	6 081.85 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 686.90 \$
CSST	403.35 \$
RVER (Part employé)	378.66 \$
TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : OCTOBRE 2019	29 024.30 \$

CHÈQUES ÉMIS OCTOBRE 2019

BELL MOBILITÉ INC.	121.74 \$
Bernard Rodrigue	36.98 \$
CLÉMENT CÔTÉ	420.00 \$
CLUB DE MOTONEIGE LES	200.00 \$

FABRIQUE DE ST-LUDGER	3 200.00 \$
Fernand Dufresne Inc.	197.65 \$
Hydro-Québec	3 286.85 \$
Jean Théberge	165.12 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 176.19 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	68.91 \$
Ministre des Finances	38 377.00 \$
PETITE CAISSE BIBLI	155.40 \$
SALON DU LIVRE DE L'ESTRIE	298.94 \$
Sogetel Inc	766.68 \$
Trans Auto G.F. Inc	3 595.77 \$
Vincent Morin	1 843.00 \$
Visa Desjardins	615.11 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : OCTOBRE 2019	54 525.34 \$

COMPTES À PAYER OCTOBRE 2019

Acklands Grainger	1 087.74 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	271.47 \$
Bell Gaz Ltée	523.02 \$
Canada Post Corporation	193.17 \$
CONSTRUCTION DAUDRY	2 931.86 \$
COUTURE ALUMINIUM ST-GEORGES INC.	130.70 \$
Équipements Récréatifs Jambette Inc	1 715.19 \$
Excavatech 9047-7480 Québec Inc	7 878.47 \$
Extincteurs de Beauce Inc	1 695.91 \$
HARNOIS ÉNERGIES INC	3 095.09 \$
Hydro-Québec	(68.19 \$)
LAWSON PRODUCTS	450.75 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	2 153.03 \$
Le Pro du CB Inc.	28.74 \$
LES ARMOIRES GEROBY INC	224.20 \$
Les Distributions Gclair Inc	209.39 \$
Les Entreprises Marc Langlois Inc	8 454.92 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	2 359.81 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	(140.44 \$)
Les Pneus Beaucerons Inc	2 360.87 \$
Les Services EXP Inc	3 699.63 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	1 800.31 \$
M.R.C. Du Granit	7 461.97 \$
Municipalité de Audet	675.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	750.00 \$
PAVAGE ESTRIE-BEAUCE	9 214.04 \$
Philippe Mercier Inc	775.19 \$
PJB INDUSTRIES INC	6 061.77 \$
PRODUITS SANY	435.51 \$
PUROLATOR INC.	66.96 \$
Réal Huot Inc	493.80 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	992.46 \$
Sel Warwick Inc	4 810.92 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	7 323.02 \$
Solutions GA	525.99 \$
Valoris	402.37 \$
Visa Desjardins	255.80 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER : OCTOBRE 2019 81 300.44 \$
TOTAL DES COMPTES : OCTOBRE 2019 164 850.08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. CONSEIL MUNICIPAL :

9.1 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Les membres suivants du Conseil municipal déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires : Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

9.2 Préparation du budget – Collecte des informations

Un calendrier représentant les dates de rencontre est proposé aux membres du Conseil qui acceptent la proposition.

10. ADMINISTRATION :

10.1 Liste des personnes endettées envers la Municipalité

Résolution 2019-11-353

ATTENDU que chaque année, la directrice générale doit déposer aux membres du Conseil la liste des personnes endettées envers la Municipalité ;

ATTENDU que, suivant l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale est tenue d'y inscrire le nom des personnes endettées, le montant dû ainsi que les frais ;

CONSIDÉRANT que le délai de paiement de ces sommes s'étendra jusqu'au 8 janvier 2020, date après laquelle une liste des personnes ayant plus d'une année de retard devra être transmise à la MRC du Granit pour "vente pour taxes" suivant les délais prescrits ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la directrice générale a déposé, comme exigée par la Loi, la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 12 novembre 2019 ;

QUE la liste des personnes ayant un an d'arrérages soit annexée à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE soit transmis aux personnes ayant deux ans d'arrérages, un premier avis par la poste régulière, détaillant les montants et les intérêts en retard et précisant aussi les conséquences du non-paiement à la date butoir citée ;

QUE les membres du Conseil autorisent la directrice générale à transmettre à la MRC du Granit, à la date prévue par la Loi, la liste des personnes ayant deux ans d'arrérages et dont le montant dû n'aura pas été acquitté à la date formulée sur un avis qui leur sera transmis par courrier recommandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil – Adoption

Résolution 2019-11-354

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le deuxième mardi (sauf exception) et qui débiteront à 19 h 30 :

⇒ 14 janvier	⇒ 14 juillet
⇒ 11 février	⇒ 11 août
⇒ 10 mars	⇒ 08 septembre
⇒ 14 avril	⇒ 13 octobre
⇒ 12 mai	⇒ 10 novembre
⇒ 09 juin	⇒ 08 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.3 Dépôt des états comparatifs

Tel qu'exigé par la Loi, la directrice générale dépose deux états comparatifs : Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant avec les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

10.4 Manuel de l'employé

Résolution 2019-11-355

ATTENDU que le Conseil municipal s'est réuni pour procéder à la modification du manuel de l'employé suite aux nouvelles normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du Travail et aux demandes des employés municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE les modifications proposées au Manuel de l'employé soient acceptées telles que discutées;

QUE la nouvelle version du Manuel de l'employé porte le n° 2019-11-355 et sera en vigueur rétroactivement au 1^{er} juin 2019, à l'exception de la grille salariale et l'adhésion à l'assurance collective qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.5 Règlements harmonisés – Règlement sur le colportage et le commerce temporaire

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

10.6 La Croix-Rouge – Renouvellement de l’entente de services aux sinistrés

Résolution 2019-11-356

ATTENDU le service offert par la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, et qu’une entente signée avec eux offre une meilleure garantie de services aux sinistrés ;

ATTENDU que les membres du Conseil désirent que ce service soit offert à la population ;

ATTENDU que l’entente est valide pour trois ans et entre en vigueur à la date de sa signature ;

ATTENDU que la municipalité, en signant l’entente, s’engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l’entente comme suit :

- 2019-2020 : 0,17 \$ per capita
- 2020-2021 : 0,17 \$ per capita
- 2021-2022 : 0,17 \$ per capita

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte l’entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec ;

QU’un montant de 183.09 \$ soit versé à la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge pour l’année 2019-2020 ;

QUE le maire, Bernard Therrien, et la directrice générale, Julie Létourneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, tous documents devant donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

10.7 Cobaric – Renouvellement du membership

Résolution 2019-11-357

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède au renouvellement de son adhésion au Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) au coût de 50.00 \$;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

10.8 Borne électrique – Renouvellement de l’entente de service de gestion globale

Résolution 2019-11-358

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 220.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-702-30-950 *Bibliothèque municipale - fonctionnement* au poste budgétaire 02-702-20-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains* ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger renouvelle le contrat de services de gestion globale avec AddÉnergie au coût de 220.00 \$, sans taxes, incluant le service de télécommunication 3G ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10.9 Écho de Frontenac – Cahier spécial pour vœux des Fêtes

Résolution 2019-11-359

ATTENDU que l'Écho de Frontenac invite la Municipalité à réserver un espace publicitaire pour transmettre les meilleurs vœux pour la période des Fêtes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à la réservation d'un espace publicitaire auprès de l'Écho de Frontenac pour transmettre les meilleurs vœux pour la période des Fêtes au coût de 180.00 \$, taxes en sus ;

QUE les vœux pour la période des Fêtes soient transmis également par l'entremise d'une infolettre postée toute boîte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers

11. VOIRIE :

11.1 Journalier/opérateur camion déneigement – Embauche

Résolution 2019-11-360

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été transmise toute boîte le 2 octobre dernier (Infolettre n° 182) ;

ATTENDU qu'une seule candidature a été reçue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à l'embauche de madame Hélène Beaudoin au poste de journalière/opératrice camion déneigement selon les modalités contenues au contrat de travail ;

QUE la directrice générale soit autorisée, au nom de la Municipalité, à signer l'entente d'étalement des heures de travail entre l'employeur et la salariée, formulaire fournie par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, et ce, pour la période hivernale décrite à la résolution n° 2019-09-289 ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.2 TECQ 2019-2022 – Acceptation de la nouvelle programmation

Résolution 2019-11-361

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.3 Carburants 2020 – Demande de soumissions

Résolution 2019-11-362

ATTENDU que la consommation annuelle approximative d'huile à chauffage est de 9 500 litres et celle de diesel routier de 30 000 litres, il nous apparaît intéressant de regrouper la fourniture de ces produits afin d'obtenir de meilleures conditions de prix et de service;

CONSIDÉRANT que les montants payés annuellement par la Municipalité pour l'approvisionnement de ces produits pour l'année 2020 pourraient dépasser 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE l'approvisionnement, durant l'année 2020, en huile à chauffage couvre les deux immeubles suivants :

- ⇒ Caserne du service incendie, Route 204
- ⇒ Bâtiments de l'O.T.J., rue Dallaire

ainsi que le diesel routier pour nos véhicules et équipements motorisés, dans le réservoir du garage municipal;

QUE la directrice générale soit autorisée à lancer l'appel d'offres sur invitation selon les critères inscrits au devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.4 Déneigement trottoir et escaliers – Embauche

Résolution 2019-11-363

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le contrat de déneigement des escaliers/trottoir pont soit accordé à monsieur Réjean Hallé pour l'hiver 2019-2020 au taux horaire de 16.50 \$;

QUE monsieur Hallé devra fournir l'équipement nécessaire pour exécuter les travaux de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11.5 Parc industriel – Interdiction de stationnement

Avis de motion 2019-169

Le conseiller Goderic Purcell donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement sur l'interdiction de stationner sur la rue Industrielle.

12. EAU POTABLE :

12.1 Achat d'une génératrice

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

12.2 Puits municipal – Zone de non-fertilisation

Résolution 2019-11-364

ATTENDU que la Municipalité a accepté de verser un montant de 100 \$ annuellement à monsieur Yvan Morin comme compensation pour perte de productivité due à la non-fertilisation d'une partie de son lot ;

ATTENDU que monsieur Morin a informé la Municipalité qu'il désire revoir à la hausse cette compensation ;

ATTENDU la proposition faite par un conseiller en agroenvironnement de la Fédération de l'UPA-Estrie ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourrait déposer une demande d'aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'Environnement (MELCC) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à entamer les procédures nécessaires à l'enregistrement de l'entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Ludger et monsieur Yvan Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. EAUX USÉES – CONDUITES D'ARRIVÉE ET DÉPART DU POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL

Résolution 2019-11-365

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE la compagnie Services EXP soit mandatée pour procéder à une expertise technique des conduites d'arrivée et de départ du poste de pompage principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. SERVICE INCENDIE – VENTE DE L'UNITÉ D'URGENCE

Résolution 2019-11-366

ATTENDU qu'un avis public a été publié sur Infolettre n° 181 et n° 184 pour la vente de l'unité d'urgence Chevrolet 1987 usagée ;

ATTENDU qu'une seule offre a été reçue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la vente de l'unité d'urgence Chevrolet 1987 usagée à monsieur Jacques Boulanger au coût de 610.00 \$, taxes en sus ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. **IBE :**

15.1 **Sommaire des permis et certificats**

15.2 **Rapport annuel**

15.3 **Adhésion COMBEQ**

Ces points sont reportés à la prochaine séance du Conseil municipal.

16. **CUEILLETTE DES PLASTIQUES AGRICOLES – BACS NOIRS**

Résolution 2019-11-367

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a accepté de participer à la cueillette des plastiques agricoles (rés. 2018-05-055) ;

ATTENDU que cette cueillette s'est faite à partir des bacs noirs déjà en la possession des entreprises agricoles participantes ;

CONSIDÉRANT que la cueillette se fera désormais via conteneurs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte de rembourser aux entreprises agricoles participantes à la cueillette des plastiques agricoles qui le désirent l'achat de bacs noirs fait depuis juillet 2018 au coût unitaire de 75.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. **URBANISME :**

17.1 **Règlement de zonage – Création d'une nouvelle zone récréative et modification de la superficie minimale des bâtiments principaux en zone REC-1 :**

17.1.1 **Règlement n° 2019-227 (Règl. de zonage) – Adoption**

Résolution 2019-11-368

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 2006-90 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé :

RÈGLEMENT N° 2019-227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE ZONE RÉCRÉATIVE ET DE MODIFIER LA SUPERFICIE MINIMALE DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX POUR LA ZONE REC-1», dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la MRC du Granit pour son entrée en vigueur ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.2 Rénovation cadastrale – Cession d'anciens chemins municipaux

Résolution 2019-11-369

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger désire céder des emprises de l'ancien chemin municipal sur les lots 4 190 480, 4 190 481, 4 190 450 et 4 190 441 à Ferme Auguste Blais & Fils S.E.N.C., Denis Arguin, Nicole Gagné et Bruno Bellegarde, Pierre-Luc Gagnon et Ferme Agrimare S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT que le lot 4 190 481 à céder doit être divisé en deux parties ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le mandat de création de 2 lots à partir du lot 4 190 481 soit confié à Ecce Terra au coût de 800.00 \$, taxes en sus ;

QUE monsieur le maire et la directrice générale soient mandatés pour rencontrer Ferme Auguste Blais & Fils S.E.N.C., Denis Arguin, Nicole Gagné et Bruno Bellegarde, Pierre-Luc Gagnon et Ferme Agrimare S.E.N.C. pour leur proposer la cession des segments des lots, tel que présenté aux plans annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-521 *Entretien et réparation – chemins, rues, trottoirs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. OTJ :

18.1 Contrat de gestion parasitaire

Résolution 2019-11-370

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la gestion parasitaire (contrat d'un an) soit confiée à Maheu & Maheu au coût de 576,40 \$, taxes en sus, telle que décrite à la proposition d'entente n° EA-000923937 ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 – *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.2 Patinoire – Surveillance et entretien

Comme aucune candidature n'a été reçue, une nouvelle infolettre sera transmise toute boîte. Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

18.3 Achat de réservoirs à l'huile

Résolution 2019-11-371

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat de 2 réservoirs à l'huile de 200 gallons au coût total ne dépassant pas 5 800.00 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18.4 Installation du service internet

Résolution 2019-11-372

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal consent à la signature d'une entente de 3 ans avec Sogetel pour un service internet haute vitesse au coût s'élevant à 49.95 \$/mois, taxes en sus, avec frais d'activation et d'installation au coût de 150.00 \$, taxes en sus, entente décrite aux documents intitulés *Contrat-cadre de services de télécommunications affaires* et *Annexe au contrat-cadre de services affaires – Internet (secteur titulaire)* joints à la résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE monsieur Bernard Therrien, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat-cadre de services de télécommunications affaires avec Sogetel ainsi que son annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. FQM – DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

Résolution 2019-11-373

CONSIDÉRANT que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant ;

CONSIDÉRANT que la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise ;

CONSIDÉRANT que, malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore ;

CONSIDÉRANT que les gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ludger représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

ET RÉSOLU

Par la présente DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ, la Municipalité de Saint-Ludger se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers

20. ÉNERGIE DU GRANIT INC. – PROFITS RECORDS POUR LES MUNICIPALITÉS PARTENAIRES

Distribution du communiqué de presse de la MRC du Granit (Profits records pour les municipalités partenaires). La Municipalité recevra un revenu de 49 643 \$ constituant la répartition des revenus nets du parc éolien du Granit au 31 décembre 2019.

21. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

21.1 Club de l'Âge d'Or – Souper annuel du 23 novembre 2019

Résolution 2019-11-374

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser la cuisine sans frais additionnels lors de leur souper qui aura lieu le 23 novembre prochain ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la demande du Club de l'Âge d'Or soit acceptée et que la cuisine leur soit fournie sans frais additionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21.2 Intro-Travail – Cours de cuisine québécoise aux nouveaux arrivants

Résolution 2019-11-375

ATTENDU que madame Isabelle Lacroix, agente d'intégration et d'accompagnement pour les nouveaux arrivants de la MRC du Granit, s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir gratuitement la cuisine de l'OTJ pour donner un cours de cuisine québécoise le 22 novembre prochain aux nouveaux arrivants de St-Ludger ;

ATTENDU que le but de cette activité est de favoriser le réseautage et de créer des liens avec les nouveaux arrivants ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la demande de madame Isabelle Lacroix, agente d'intégration et d'accompagnement pour les nouveaux arrivants de la MRC du Granit, soit acceptée et que la cuisine lui soit fournie gratuitement pour le cours de cuisine québécoise qui aura lieu le 22 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

22. CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

Résolution 2019-11-376

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la population soit avisée par Infolettre de la tenue du concours de décorations de Noël et de la teneur des prix à gagner, à savoir 4 prix de participation de 50 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

23. CLUB CHASSE ET PÊCHE – MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur le maire informe le Conseil de la discussion qu'il a eue avec Mélanie Boucher.

24. VARIA

Aucun point ajouté.

25. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 16 octobre 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 21 octobre 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 4 novembre 2019
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Membres en direct

26. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 8 NOVEMBRE 2019

Résolution 2019-11-377

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 4 octobre et le 8 novembre 2019 est classée sous 4 rubriques :

⇒	Régional	⇒	Communiqués
⇒	Général	⇒	Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

27. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2019-11-378

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.